

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

SEANCE DU 04/12/2019

Le mercredi 4 décembre 2019 à 18h, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués le 27 novembre 2019, se sont réunis en séance publique à la Mairie du 2ème.

Présidence de M. Denis BROLIQUIER Maire du 2ème arrondissement

SECRETAIRE : Mme GUILLOTEAU

PRESENTS : MM. BROLIQUIER, GIBERT, CHAILLET, Mme de BROSSE, BONNET SAINT GEORGES, de LAVERNEE, M. ROYER Mme BAUGUIL, M. BERNARD, Mme DESCOUR, M. SANSOZ, Mmes GUILLOTEAU, DOR, M. DAYME

ABSTENT MOMENTANE : M. DAYME pour les rapports n° 874 / 875 et 876

ABSENT EXCUSE : M. CALMARD

DEPOT DE POUVOIR : M. CALMARD pouvoir à Mme DESCOUR

ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 05/11/19

Mme de Lavernée : J'aimerais faire une remarque. En question diverse lors du dernier Conseil d'arrondissement nous avons évoqué la question de notre collègue Philippe GIBERT. Nous sommes tout à fait en relation sympathique avec lui. Nous n'avons pas demandé sa démission contrairement à ce qui a été dit et vous avez dit dans le compte rendu que vous considériez qu'il n'était plus de notre majorité, ce qui est un fait puisqu'il soutient Gérard Collomb. Vous aviez dit que vous étudieriez comment transférer ses délégations à un autre adjoint. Dans la semaine, nous vous avons demandé où en était votre engagement de transférer ses délégations et il nous a été répondu que ce n'était plus le cas. Nous sommes dans une des deux seules mairies d'arrondissement de droite, nous sommes une équipe de la droite et du centre, nous attendons une suite à votre engagement de lui retirer ses délégations. Je le dis en toute sympathie à Philippe à qui j'ai téléphoné après et je suis contente d'ailleurs que tu sois là parce que c'est un débat que nous devons avoir ensemble. On comprend très bien que chacun ait envie et se sente plus à l'aise dans un autre mouvement politique mais dans un arrondissement, on a une logique à avoir, on ne peut pas être de la majorité et de l'opposition à la fois, il faut choisir. Notre mairie est d'une couleur politique, elle ne peut pas donner une délégation à un 1^{er} adjoint qui n'est plus de cette couleur politique. Je le dis en toute sérénité, en toute amitié. J'attends votre réponse M. le Maire.

M. le Maire : Effectivement, lors d'une question diverse que vous aviez posée à la fin du dernier conseil d'arrondissement on avait évoqué le possible retrait de la délégation à Philippe Gibert à partir du moment où il avait pris une position publique qui était celle de rejoindre, en tous les cas en vue du prochain mandat, la liste de Gérard Collomb. Je n'avais pas pris l'engagement de lui retirer sa délégation, j'avais pris l'engagement de regarder sous tous ces aspects la possibilité de lui retirer sa délégation d'une part et juridiquement, la façon dont pouvait être géré ce dossier. C'est une décision qui n'appartient pas au conseil d'arrondissement, c'est une décision qui appartient au Maire et uniquement au Maire. J'ai réfléchi et en conscience, j'ai pris la décision de ne pas retirer la délégation à Philippe Gibert. En cela deux raisons, d'une part, il ne vous a pas échappé que depuis quelques semaines, voire quelques mois, qu'il y a un éclatement du paysage politique. J'ai eu une discussion avec Philippe Gibert qui m'a dit que même si jamais il prenait parti dans le cadre de la campagne électorale future et dans le cadre du prochain mandat à venir pour le mouvement de Gérard Collomb, qu'aujourd'hui, il se sentait encore à l'aise dans notre majorité avec l'engagement qu'il avait pris il y a 5 ans et 8 mois. Deuxième élément dans ma décision, c'est le peu de temps avant la fin du mandat. En tant que maire, j'ai décidé de privilégier l'intérêt du service public et la stabilité du service public pour l'interne de la mairie comme vis-à-vis des citoyens de cet arrondissement. Chacun a fait des choix électoraux différents, j'ai cru comprendre qu'il y avait au moins 3 si ce n'est 4 choix électoraux différents à l'intérieur de notre conseil d'arrondissement. Ça, c'est la politique mais ce que je veux privilégier, c'est d'abord le fonctionnement de la mairie, c'est le service public et la sérénité du fonctionnement de cette mairie. Je demande à l'ensemble des élus qui ont une délégation de continuer à travailler, chacun dans sa délégation. Nous avons vécu un peu plus de 5 ans et demi ensemble en bonne intelligence, je considère que nous pouvons encore, en faisant des efforts chacun, continuer à vivre ensemble pour les 103 jours qui restent avant le scrutin.

M. Gibert : Je pense que ce n'est pas du tout le lieu pour parler de ça, vis-à-vis des personnes qui sont présentes. Sinon, si j'ai bien compris, je ne suis pas tout seul dans ce cas-là parce qu'on va tous être divisé pour les prochaines municipales. J'ai beaucoup de choses à dire mais je n'ai pas envie de le dire là parce que cela ne me semble pas correct vis-à-vis des personnes présentes. Ce n'est pas une tribune politique, je vais continuer à faire mon travail jusqu'à la fin. Ce n'est pas le Conseil Régional qui va décider de ce qui se passe ici. Le cabinet de Laurent Wauquiez. Je préfère ne pas polémiquer, je vais continuer à faire mon travail jusqu'à la fin. On ne fait pas de politique dans la mairie, et puis il y aura plusieurs listes dans quelques mois et ce seront les électeurs qui décideront !

Mme Guilloteau : Philippe, je pense que tu mélanges tout. Rien à voir avec le Conseil Régional, c'est juste quand on se fait élire sous une ligne politique, on la respecte jusqu'au bout et si ce n'est pas le cas on prend ses engagements. La trahison, on n'est pas d'accord. Par contre il y a un petit souci, tu envoies des mails en tant que 1^{er} adjoint de la mairie du 2^{ème} avec on ne sait quel fichier, qui a sûrement été récupéré à la mairie, pour soutenir M. Collomb ! C'est ça aujourd'hui le problème et c'est pour cela M. le Maire qu'on en arrive là aujourd'hui.

M. Bernard : Ecoutez, je suis abasourdi de voir ces petits règlements de compte dans la majorité de cet arrondissement, moi qui suis le premier des opposants. Jamais je ne me serai permis de mettre en doute la loyauté et la sincérité d'un élu qui est à mes côtés. Je crois qu'il est malvenu aujourd'hui à quelques heures de la trêve de Noël qu'il y ait des règlements de comptes entre Républicains, Centristes... D'ailleurs on est tous républicains, ma chère Maryll, nous sommes dans une république française qui existe depuis un certain nombre de décennies pour ne pas dire de siècles. Alors de grâce qu'on arrête les chicaneries politiques au sein de notre propre conseil d'arrondissement. Qu'on essaie effectivement de s'interpeler parce que nos sensibilités sont différentes, c'est normal, c'est le jeu démocratique et c'est le débat démocratique. Je ne peux que soutenir le Maire de cet arrondissement, pour lui dire bravo, vous avez pris une décision sage de laisser à Philippe Gibert sa délégation.

M. Sansoz : Je crois que nous sommes face à un petit problème technique aussi M. le Maire parce qu'il me semble que M. Gibert est exclu des réunions d'adjoints et de groupe où on travaille et essaie d'échanger pour l'évolution des orientations à prendre dans la mairie. Mais vous lui laissez ses délégations qui sont conséquentes sur l'Urbanisme et la Sécurité qui est un sujet fondamental actuellement dans la presqu'île. J'ai l'impression qu'on est au milieu du gué. Je suis conscient qu'il y a un problème de date, de ne pas vouloir faire de vague, de simplifier la vie. Je peux l'entendre, mais là, on est au milieu du gué au niveau de fonctionnement de la mairie. L'argumentaire que vous avez eu sur « je fais ça pour justement que cela continue à fonctionner », pour moi ce n'est pas viable. Donc, nous allons rester sur nos positions et nos interrogations sur comment peut-on rester en majorité avec des gens qui soutiennent nos opposants. On a bien vu M. Bernard partir au secours de son nouvel ami, sauf Thomas Rudiguoz visiblement, quand il s'agit de trahison, voilà ! Je pense que la trahison est dans tous les camps aujourd'hui. Je voulais mettre en évidence ce petit point de difficulté qui existe et qui va exister durant les mois à venir si j'ai compris votre position. Pour nous, c'est un problème.

M. Le Maire : J'ai bien noté les positions respectives de chacun, c'est une décision qui m'appartenait, que j'ai prise. Je vous en ai rendu compte en vous expliquant mes raisons, ce n'est pas une décision qui était soumise aux débats puisque je l'ai arrêtée comme la loi m'y autorise.

Nous allons commencer notre conseil d'arrondissement. J'aimerais d'abord rendre hommage aux soldats qui sont décédés la semaine dernière au Mali. C'est un drame qui a touché non seulement notre Armée, mais l'ensemble de notre Nation et de la population française. Ici, à la mairie du 2^{ème} arrondissement, vous savez à quel point nous sommes en soutien au lien Armée Nation. Nous essayons de faire vivre ce lien et cela nous a d'autant plus touchés que nous sommes les amis de l'Armée française. C'est un drame qui a touché des femmes, des enfants, des enfants à naître aussi, qui nous a émus et nous tenons à présenter aux familles mais aussi à l'ensemble des militaires de notre pays nos condoléances attristées. Le deuxième décès dont je voulais vous parler et à qui je voudrais rendre hommage c'est celui de Michel Jouard. Il est décédé le jeudi 21 novembre, il a succombé à la maladie de Charcot qui l'a affectée depuis 2 ans. Ses obsèques ont eu lieu le mercredi 27 novembre au crématorium du cimetière de la Guillotière. Michel Jouard, Dieu sait si nous n'avons pas été d'accord sur beaucoup de sujets mais j'ai toujours eu beaucoup de respect pour lui parce que c'était une personnalité de notre quartier qui était extrêmement engagée. Il a été surtout dans le mandat précédent extrêmement actif au conseil de quartier. Il a beaucoup œuvré en faveur des jardins partagés. Il a été très présent au côté des réfugiés avec un engagement très fort, très sincère, notamment sur la place Carnot et sous les voûtes de Perrache, sous l'autopont, lorsqu'une communauté albanaise importante s'était réfugiée ici. Il était militant du mouvement écologiste, c'est par ce mouvement qu'il était de toutes luttes sociales, de toutes les luttes contre les pauvretés pour reprendre ses propres termes. C'était un homme qui était passionné par la vie publique et il était très inquiet des crises de notre démocratie. La dernière fois qu'il avait parlé publiquement c'était à l'Université Catholique dans le Grand débat national. Mais la discussion que l'on avait eue quelques jours après en privé, nous avions parlé que de la crise de notre démocratie et de la nécessité de l'ancrage démocratique dans le terrain électoral. Je voulais saluer sa mémoire parce que c'est quelqu'un qui a compté dans le quartier. J'ai un rendez-vous téléphonique avec sa fille demain pour lui présenter au nom de l'ensemble des élus de cet arrondissement nos condoléances, n'ayant pas pu être à ses funérailles.

02/19/874 Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la Société en commandite par actions Foncière d'Habitat et Humanisme pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 89 202,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration d'un logement PLAI située 78, cours Charlemagne à Lyon 2^e.

RAPPORTEUR : Aurélie BONNET SAINT GEORGES

Mme Bonnet Saint Georges : Comme il s'agit de l'acquisition d'un seul logement dans cet immeuble et que nous sommes très favorables au logement social diffus, je vous proposerai de voter favorablement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/19/875 Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SA régionale d'HLM de Lyon pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 2 992 500 euros relatifs à une opération de réhabilitation de 150 logements PAM située 51, rue Smith et 32 à 36, rue Quivogne à Lyon 2^e.

RAPPORTEUR : Aurélie BONNET SAINT GEORGES

Mme Bonnet Saint Georges : Comme il s'agit d'une opération de réhabilitation et que les logements sont déjà construits, je vous propose aussi de voter très favorablement ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/19/876 Fête des Lumières 2019 : financement et partenariat privé - Conventions de mécénat et de partenariat.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : On tient à remercier tous ces partenaires qui favorisent notre Fête des Lumières à tous.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/19/877 Nouvelle proposition de délimitation de zones de présence d'un risque de mэрule sur le territoire de la commune de Lyon.

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

M. Broliquier : Ce n'est pas dramatique qu'il y ait des mэрules à condition que ce phénomène soit contrôlé. Cette délibération vise à un meilleur contrôle pour éviter la prolifération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/19/878 EI 02056 - Mise en conformité de l'Etablissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) du Centre d'échange Lyon-Perrache à Lyon 2ème - Lancement de l'opération 02056004 et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme 20002.

RAPPORTEUR : Inès de LAVERNEE

Mme de Lavernée : Je vous proposerai de voter favorablement ce dossier mais avec quelques remarques. Effectivement, cette crèche devait déménager dans le centre d'échange de Perrache. Et il avait été budgété quelque chose pour ce déménagement qui devrait avoir lieu selon certains en 2022, selon d'autres en 2024. Donc, depuis le temps que l'on parle de ce déménagement de cette crèche, je pense qu'on a beaucoup attendu, et que finalement on se retrouve à dépenser 110 000 euros pour 2 ou 4 ans. C'est beaucoup trop quand on voit tous les besoins que l'on a. Par ailleurs, je ferai une remarque parallèle, nous allons voter le CEJ4, le Contrat Enfance Jeunesse qui est pris entre la Ville de Lyon et la CAF. Je trouve dommage que cela ne passe pas en conseil d'arrondissement car chaque arrondissement est concerné. Enfin là, je vais faire une remarque car il n'y a pas eu de création de places dans le CEJ3 pour nous le 2^{ème} arrondissement, je n'en vois pas pour le CEJ4 ! Ça c'est la politique de M. Collomb et quand je vois que l'on cultive l'ambiguïté dans l'arrondissement, qu'on est tous ensemble mais que dans les faits on défend une politique différente, je ne suis pas très contente de cette ambiguïté qu'on cultive dans cet arrondissement. De même que je ne suis pas très contente du bilan des places de crèche pour le 2^e arrondissement.

M. le Maire : Merci Mme de Lavernée pour vos remarques. Moi aussi, je trouvais que faire des travaux pour 4 années complètes parce que cela sera pour mi 2024 à priori qu'il y aura la mise en place du nouvel établissement. Je m'en suis ému auprès de l'adjointe à la petite enfance de la Ville de Lyon en lui demandant pourquoi on mettait autant d'argent alors qu'on allait détruire cette structure dans 4 années. L'adjointe m'a répondu que si ces travaux n'étaient pas faits sous cette forme à ce niveau-là de budget, l'organisme de contrôle demanderait sans doute la fermeture de la crèche ou la réduction du nombre de berceaux autorisés. Elle a bien conscience qu'il s'agit de 110 000 euros pour 4 ans et que c'est beaucoup d'argent, mais elle ne peut pas faire autrement si on veut maintenir l'ouverture pendant les 4 années à venir et si on veut ne pas réduire le nombre d'enfants accueillis. Je reconnais que ce n'est pas glorieux comme dossier, mais je vous propose de le voter quand même parce que comme vous l'avez dit, on est à un berceau près dans notre arrondissement, compte tenu de la stagnation du nombre de berceaux depuis plusieurs années.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/19/879 EI 02013 - Théâtre des Célestins - cuvelage et plancher salle Célestine et locaux attenants (subventions) - 1 place des Célestins à Lyon 2ème - Adaptation de l'opération 02013001 et affectation d'une partie complémentaire de l'AP 2015-1, programme 20005.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : Pour rappel, ces travaux sont nécessaires suite aux dommages dus à la crue de la Saône en 2018. Je donne un avis favorable.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/19/880 Programmation Projet Educatif Territorial (PEdT) temps scolaire - Attribution des séjours classes transplantées de janvier à juin 2020 et inscriptions budgétaires.

RAPPORTEUR : Sophie DESCOUR

Mme Descour : Si j'ajoute à cela les deux classes de l'école Michelet, cela fait 8 classes qui seront concernées sur cette année 2019 / 2020 soit près de 200 enfants. C'est un effectif en hausse grâce aux enseignants que je remercie et qui se sont engagés plus nombreux cette année dans cette démarche. Ces voyages sont vraiment importants pour les élèves. Ils les font grandir, donc bien sûr, c'est un avis favorable que je propose de donner.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/19/881 Rémunération des agents recenseurs – campagne de recensement de la population 2020.

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

M. le Maire : Vous savez que le recensement va débiter comme chaque année le 16 janvier jusqu'au 22 février 2020. Ce sont essentiellement des agents recenseurs issus des rangs de la mairie qui sont recrutés, en plus de leur travail, pour aller au domicile des gens. Il y aura 116 adresses recensées qui correspondent à 1762 logements. Comme d'habitude, les agents auront le droit à 5 euros brut par logement recensé. Il n'y a pas d'augmentation depuis une dizaine d'années, on continue d'avoir des volontaires à ce tarif-là. Il faudra peut-être quand même réévaluer la rémunération. Ces agents auront le droit comme chaque année à un pot de remerciement dans le bureau du Maire, où je leur dis merci, en votre nom.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/19/882 Projet d'expérimentation de la vidéo verbalisation.

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

M. le Maire : Nous recevons à la mairie d'arrondissement chaque lundi ou mardi matin la vidéo-verbalisation du week-end. On s'aperçoit que chaque nuit entre la nuit de vendredi à samedi et de samedi à dimanche, il y a plus de 30 vidéo-verbalisations. Au fil des semaines, on s'aperçoit qu'il y en a légèrement moins. C'est-à-dire que les gens qui se sont fait attraper une fois, et parfois des riverains, font plus attention. En tous les cas, on s'aperçoit que ce système est efficace, que ce système allié à la présence policière municipale, nationale ou à la présence de vigiles privés est assez efficace. La situation s'est largement calmée. Je ne dis pas qu'elle est parfaite encore, puisqu'il y a eu une tendance au déplacement des rodéos et des nuisances sonores dans l'hyper centre de Lyon, dans la partie nord de l'arrondissement, mais cela n'a rien à voir avec ce qu'il y avait encore quelques semaines. Nous avons reçu quelques messages de remerciement, voire de félicitations de la part de certains riverains ce qui fait plaisir quand on voit l'énergie que l'on a déployée pour essayer de contrôler la situation. Ils étaient très nombreux à s'être plaints et aujourd'hui, tout le monde reconnaît que la situation, si elle n'est pas parfaite, est largement sous contrôle. On nous propose dans ce rapport d'étendre la vidéo verbalisation sur certaines rues. Cela concerne essentiellement le 3^e et 7^{ème} arrondissement, mais cela concerne 2 endroits dans le 2^e arrondissement, c'est la rue Victor Hugo et la place Ampère. Vous savez que dès le début de la réfection du projet de rénovation de la rue Victor Hugo et de la place Ampère, il y avait eu la volonté du Maire de Lyon de mettre de la vidéo verbalisation. Il répondait en cela à une demande qui avait été exprimée par la mairie d'arrondissement et aujourd'hui, tout a été prévu pour l'installation de cette vidéo verbalisation. C'est lorsque la rue Victor Hugo sera totalement terminée et lorsque les bornes d'accès seront posées et les cartes d'accès des riverains et commerçants seront distribuées que la vidéo verbalisation commencera réellement.

On n'a pas encore de date, tout le monde sera prévenu. Je pense qu'il faut savoir utiliser les nouvelles technologies pour essayer de contrôler le partage de l'espace public. Je vous propose de voter pour ce rapport.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/19/883 Transfert de gestion de locaux associatifs - Mairie du 2^{ème} arrondissement.

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

M. le Maire : Victoire de la mairie d'arrondissement, le Maire de Lyon nous a fait savoir il y a quelques semaines que ce que nous demandions depuis quelques années était possible. Cela faisait des années en effet, que les adjoints concernés, que les services concernés, que les fonctionnaires concernés par la gestion de la salle Lamartine nous faisaient savoir qu'il était bien logique, naturel que la mairie du 2^{ème} arrondissement gère cette salle. Etant donné que la Mairie du 2^e est particulièrement performante dans la gestion des salles familiales et associatives de l'arrondissement que cela soit cours Bayard, rue d'Enghien, rue Bourgelat, rue St François de Sales. Nous savons gérer des salles, les mettre à la disposition du plus grand nombre de manière très optimisée pour qu'il y ait une vie sociale, une vie associative florissante dans le 2^{ème} arrondissement. Malgré l'assentiment de tous et la demande répétée des élus de la mairie du 2^{ème} arrondissement, le Maire de Lyon faisait un petit blocage. Je ne sais pas qu'elles étaient les raisons. On peut supposer que ce blocage était d'ordre politique. Je ne sais pas si c'est l'approche des élections ou si c'est la concurrence dans son propre camp, ou s'il a pensé que cela le desservirait, lui qui se fait le chantre de la démocratie participative, peu importe, le résultat est là. Nous allons passer 2 délibérations, je vous rappelle que cette salle fait un peu plus de 80 m², nous sommes allés la revisiter avec quelques élus. Elle avait été ouverte aux conseils de quartier et aux CIL ainsi qu'aux scolaires d'à côté. Elle est pour le moment utilisée environ une soirée, deux heures par semaine. Reconnaissez que c'est un peu dommage d'avoir un local de près de 100 m² utilisé uniquement 2 heures par semaine alors qu'il a coûté plusieurs centaines de milliers d'euros en plein cœur de la ville à quelques mètres de la fontaine de la place des Jacobins. Aujourd'hui, on vote 2 délibérations, une qui nous vient de la Mairie centrale, une qui est proposée par nous, Mairie d'arrondissement. Nous continuons d'avoir un petit différend avec la mairie centrale, mais les choses sont actées concernant une autre salle que nous demandons aussi depuis un certain temps, c'est ce qui est devenu l'espace de vie social de la MJC à proximité de la place Camille Georges, sur la place Renée Dufour. Il y a un litige judiciaire en cours entre la Mairie centrale et le Maire du 2^e arrondissement que je suis. Les choses ne sont pas encore éclaircies de ce côté-là. En revanche avec ces 2 délibérations, nous continuons de revendiquer l'autre salle associative qui avait été construite à la demande de la mairie du 2^{ème} arrondissement mais nous récupérons en gestion sans doute à partir du 1^{er} janvier ce local. Ce local, dès que les choses seront votées, nous allons le proposer à la totalité des associations qui occupent déjà des créneaux horaires. Nous savons que nous avons déjà au moins 2 associations sportives qui nous ont fait une demande et qui vont l'utiliser plusieurs heures par semaine. Nous avons une demande récurrente que nous ne pouvions pas honorer jusqu'à maintenant de la part d'un club d'échecs. Il y aura dans quelques semaines des cours d'échecs notamment pour les enfants. C'est une activité que nous n'avions pas en hyper centre. Nous la mettrons à disposition aussi des familles. Les horaires sont jusqu'à 22h, donc la fiesta ne sera pas toute la nuit, mais en revanche tous ceux qui ont envie d'organiser une rencontre, un goûter d'enfants par exemple. Pour quelques dizaines d'euros les familles pourront accueillir les enfants et leurs amis. L'objectif est très nettement qu'avant l'été le planning soit complet. Nous privilégions les associations du 2^{ème} arrondissement et les familles du 2^{ème} arrondissement avec une volonté également qui est celle d'amener des services nouveaux dans l'arrondissement. C'est un grand jour pour nous que de voter ces 2 délibérations.

M. Bernard : M. le Maire, j'aime bien quand vous surjouez un peu cela me fait plaisir car je sens qu'effectivement, la passion vous emporte. Vous oubliez quelque fois, et je vais le dire avec beaucoup d'humilité, le dossier. Si aujourd'hui vous pouvez effectivement être dans ce rayonnement d'avoir récupéré cette salle, je crois pouvoir dire que je suis pour quelque chose. Le Maire m'a posé la question, vous savez très bien que c'était quelque chose qui vous opposait à lui et lorsqu'on a évoqué tout ce qui était possible de faire pour renforcer le consensus dans cet arrondissement, j'ai largement plébiscité les salles que vous souhaitiez depuis des années avoir sous votre gestion. Merci d'avoir surjoué et je voudrais vous dire que vous avez aussi une opposition qui sait construire.

M. Le Maire : Merci pour cette co construction, je propose à Mme Bauguil de prendre la parole.

Mme Bauguil : C'était juste pour me réjouir, le bémol a été le temps qu'il a fallu pour l'obtenir. Depuis 2002, où j'étais au conseil de quartier et on a vu avec le nord de l'arrondissement qu'on était des laisser pour compte pour toutes les réunions associatives ou familiales. Je trouve dommage que cela soit 17 ans après malgré les demandes réitérées. Même les assistantes maternelles qui voulaient se retrouver ce n'est pas uniquement les conseils de quartier, c'était plus largement. Je me réjouis même si 17 ans pour cela je le regrette beaucoup.

M. le Maire : Je voulais conclure par un vieil adage qui est mieux vaut tard que jamais, chacun conclura comme il le veut.

**ADOPTE A LA MAJORITE
14 VOIX POUR
1 ABSTENTION : Mme Dor**

02/19/884 Transfert de gestion de locaux associatifs - Mairie du 2ème arrondissement.

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

**ADOPTE A LA MAJORITE
14 VOIX POUR
1 ABSTENTION : Mme Dor**

02/19/885 Salle familiale et associative Lamartine - Modalités de gestion et tarification.

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

M. le Maire : Cette délibération concerne la gestion et les tarifs de cette salle. Je vous propose de mettre les mêmes tarifs que la salle Bourgelat qui est à quelques mètres d'ici, parce que c'est à peu près la même configuration, le même environnement.

**ADOPTE A LA MAJORITE
14 VOIX POUR
1 ABSTENTION : Mme Dor**

M. le Maire : Le dernier conseil d'arrondissement aura lieu le 13 janvier. D'ici là, il y aura la cérémonie des vœux. Je vous propose de clore notre séance du conseil d'arrondissement et d'enchaîner avec la séance du CICA.

La séance est levée à 19h00